

# **COMMUNE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**

## **AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE**

**Marché de services à bons de commande pour les années 2024-2025-2026**

### **FAUCHAGE / DEBROUSSAILLAGE DES TALUS DES ROUTES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**

**(Communes déléguées de Montaimont, Montgellafrey et St-François-Longchamp)**

**Identifiant** : COMMUNE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP - Mairie - 73130 ST-FRANCOIS-LONGCHAMP  
Tél. 04 79 59 10 79 - E.mail : [mairie.administration@saintfrancoislongchamp.fr](mailto:mairie.administration@saintfrancoislongchamp.fr)

**Objet** : Fauchage / débroussaillage des talus des voies communales et des chemins ruraux,  
et curage des cunettes durant la période estivale

**Procédure de passation** : Procédure adaptée

**Type et durée** : Marché d'exécution de service à bons de commande (années 2024, 2025 et 2026).

**Allotissement** : La prestation est divisée en 3 lots correspondant au territoire de chacune des communes déléguées.

**Description** : Le programme de travaux comprend notamment :

- **Le fauchage et/ou débroussaillage des talus**
- **Le curage des cunettes.**

La nature et l'étendue de la prestation seront à adapter en fonction des lieux et des besoins.

**Date prévisionnelle de commencement** : le 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours

**Délais et conditions d'exécution** : Les prestations ci-dessus sur les voies communales et chemins ruraux listés en ANNEXE 1, devront être réalisées suivant un programme d'exécution convenu et arrêté préalablement avec le Maire, **et terminées au plus tard le 15 juillet de l'année en cours**. Des pénalités d'un montant de 100,00 € seront appliquées par jour de retard.

Des bons correspondant aux travaux effectués devront être déposés en Mairie chaque fin de période ou fin de semaine. Les dates d'intervention et le détail des travaux effectués devront figurer sur les factures.

#### **Candidature et offre :**

- Les Entreprises intéressées par le présent appel public, devront fournir :
  - ⇒ Une lettre de candidature
  - ⇒ Une offre chiffrée détaillant le tarif horaire de la prestation (ANNEXE 2)
  - ⇒ Tous justificatifs concernant la forme juridique de l'Entreprise, sa capacité économique et financière, ses capacités techniques (effectifs et qualifications du personnel, liste du matériel, liste des services similaires effectués au cours des 3 années précédentes).
- Les Entreprises pourront fournir une offre pour un lot, deux lots ou pour les 3 lots.

**Critères d'attribution** : Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

- Tarif horaire : **40 %**
- Moyens techniques mis en œuvre pour assurer la prestation : **30 %**
- Planning d'exécution : **30 %**

**Date et lieu de remise des offres** : **AVANT LE VENDREDI 10 MAI 2024 à 12h00**  
à Monsieur le Maire de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP - Mairie - 73130 ST-FRANCOIS-LONGCHAMP

**Date de publication** : 24/04/2024

## ANNEXE 1 :

### FAUCHAGE / DEBROUSSAILLAGE DES TALUS DES ROUTES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP

#### LOT N° 1 : Territoire de la Commune déléguée de MONTAIMONT :

- La Pallud (depuis la Route départementale) → Pontchéry → Pré de Foire
- Pré de foire → sommet du Chef-Lieu
- Bas du Chef-Lieu → Le Plan → Station d'épuration
- Depuis la Route départementale → Village du Chatelard
- Voie communale La Planche → village de La Perrière
- Parking Perrière → chemin sous le parking
- Village de La Perrière → Plan des Pierres
- Village de La Perrière → Les Ramès (par chemin du Crozet) → Sainte Marguerite
- Le Bigot (depuis Voie communale) → Ville du Nant
- Bas du village du Bigot
- Depuis la Route départementale → Village de Tarramur
- Bonvillard (depuis la Route départementale) → la Buffaz
- Accès village du Loup
- Chapelle Sainte-Marguerite → Réservoir d'eau
- Bonvillard (au bout de la Route départementale) → Col du Chaussy
- Depuis intersection sur la route du Chaussy (au niveau du ruisseau « Le Néron ») → Village des Mottes
- Village des Rieux → Village de La Colonne → Village du Fay → retour vers le Fragnin (limite communale avec MONTVERNIER)
- Talus sous Route départementale entre la Mairie et le cimetière.
- Abords du lac du Loup et des lacs de Ste-Marguerite

#### LOT N° 2 : Territoire de la Commune déléguée de MONTGELLAFREY :

- Route de La Pérelle (RD talus)
- Talus + route Pré Villiot
- Talus Balnéo
- Talus Plan Mollaret
- Talus routes : Preney, Poizat, Fontanelle, Boissonnet, Charrière, Les Côtes, Le Chargeux, Le Replat, Le Praz, Colombes, Cochenières
- Talus route accès au refuge du lac de la Grande Léchère
- Abords du lac de la Grande Léchère
- Abords du Refuge du lac de la Grande Léchère
- Abords des tables de pique-nique

#### LOT N° 3 : Territoire de la Commune déléguée de ST-FRANCOIS-LONGCHAMP

- Route de la Mairie et 1450
- Route des Inversaires de 1450 à 1650
- Talus 1450
- Talus 1650
- Talus centre équestre
- Talus à l'intérieur du secteur « Les Longes »

**ANNEXE 2 :**

**OFFRE POUR LE FAUCHAGE / DEBROUSSAILLAGE DES TALUS DES ROUTES COMMUNALES  
ET DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP  
(Années 2024-2025-2026)**

**LOT N° 1 : Territoire de la Commune déléguée de MONTAIMONT**

<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
Fauchage / débroussaillage (avec tracteur équipé d'une épareuse), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	
Fauchage / débroussaillage pour chemins non accessibles avec l'épareuse (utilisation d'un matériel adapté), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	
Curage des cunettes, y compris évacuation des déchets	H	

**LOT N° 2 : Territoire de la Commune déléguée de MONTGELLAFREY**

<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
Fauchage / débroussaillage (avec tracteur équipé d'une épareuse), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	
Fauchage / débroussaillage pour chemins non accessibles avec l'épareuse (utilisation d'un matériel adapté), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	
Curage des cunettes, y compris évacuation des déchets	H	

**LOT N° 3 : Territoire de la Commune déléguée de ST-FRANCOIS-LONGCHAMP**

<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
Fauchage / débroussaillage (avec tracteur équipé d'une épareuse), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	
Fauchage / débroussaillage pour chemins non accessibles avec l'épareuse (utilisation d'un matériel adapté), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	
Curage des cunettes, y compris évacuation des déchets	H	

A

, le

2024

Signature et cachet de l'Entreprise